



NOTE UNITE Dir/00/07/17-006

Date : 01 février 2017

Décision du 1^{er} février 2017

**Portant délégation de signature du Directeur de l'unité de maintenance AME
au Responsable Ressources Humaines de l'unité de maintenance AME**

Le Directeur de l'unité de maintenance AME,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} Juillet 2011 (Note Générale n° 2011-31) au Directeur du département du Matériel Roulant Ferroviaire (MRF) par le Président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoir consentie le 1^{er} janvier 2012 (Note de Département n°12-006) au Directeur de l'unité de maintenance AME, par le Directeur du Département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Madame Christelle NAVARRO, Responsable des ressources humaines de l'unité de maintenance AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de la dite unité :

1.1.- Les contrats de travail, pour l'unité, des opérateurs et des membres de l'encadrement (agent de maîtrise et techniciens supérieurs).

1.2.- Les actes relatifs à la gestion des cas d'expositions à l'amiante.

1.3.- Les attestations d'exposition aux agents chimiques dangereux (et notamment l'amiante, les agents cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques) de tout salarié quittant l'entreprise tel que définis par la réglementation en vigueur.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation DIR/00/07/13-133 du 1^{er} septembre 2013.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1^{er} février 2017

Le Directeur de l'unité de maintenance AME

Laurent BARRAILLER